



Une initiative du Comité
bovins laitiers

Symposium sur les bovins laitiers DE BONS PIEDS *VERS L'AVENIR*

Le mardi 25 octobre 2005, Hôtel des Seigneurs, Saint-Hyacinthe

Les grands dossiers de la production laitière

Marcel GROLEAU, producteur de lait
Président de la Fédération des producteurs
de lait du Québec

Maison de l'UPA
Longueuil (Québec)

Note : Cette conférence a été présentée lors de l'événement
et a été publiée dans le cahier des conférences.

Pour commander le cahier des conférences, consultez
[le catalogue des publications du CRAAQ](#)

Les grands dossiers de la production laitière

MISE EN CONTEXTE

La conférence de M. Groleau est divisée en deux parties. La première section traite de deux enjeux qui risquent à plus ou moins long terme de remettre en cause le système de mise en marché des producteurs de lait : les négociations de l'OMC et l'entrée d'ingrédients laitiers subventionnés qui prennent de plus en plus la place du lait canadien. En deuxième partie, M. Groleau abordera une question d'actualité : l'avenir de la formule d'établissement du prix du lait.

Les deux premiers dossiers (OMC et ingrédients laitiers) sont en constante évolution et, comme il peut y avoir des changements majeurs dans ces dossiers, un texte final n'a pas été fourni afin de pouvoir tenir compte des derniers changements lors de la présentation.

Voici les grandes lignes de ces sujets afin que vous puissiez prendre connaissance du contexte.

OMC

L'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay a modifié l'orientation des politiques agricoles dans le monde entier en déterminant un ensemble de principes et de règles pour réduire les distorsions du commerce. À l'époque, les prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux étaient déprimés par une surproduction, le recours aux subventions à l'exportation et le soutien interne dans les pays développés.

L'objectif était d'établir un commerce agricole équitable axé sur le marché. Plusieurs étaient alors convaincus que la libéralisation des marchés agricoles et l'obligation de respecter des règles de commerce agricole axées sur le marché permettraient la répartition des ressources et des revenus. Cela devait également faire diminuer les surplus et provoquer une augmentation des prix des produits agricoles dans le monde.

La promesse de gains financiers pour les producteurs que devaient apporter les réformes de l'Accord sur l'agriculture est restée sans suite. Les producteurs du monde entier sont confrontés à une crise du revenu agricole.

Présentement, les négociations de l'OMC ne s'orientent pas vers des règles qui permettront aux gouvernements de protéger les moyens de subsistance des fermes familiales en leur procurant un revenu juste, couvrant les coûts de production. Les propositions en vue de faire avancer les discussions, notamment sur l'accès aux marchés, risquent de ne convenir qu'aux États-Unis et à l'Union européenne. Ces propositions ne régleront rien des problèmes de subventions qui affectent principalement les pays pauvres et nous nous retrouverons finalement devant un commerce mondial géré par quelques géants.

Au Canada, l'ouverture des frontières aux produits laitiers étrangers mettrait en péril tout le système de gestion de l'offre et risquerait d'entraîner la perte de la majorité des fermes laitières québécoises et canadiennes.

Afin de soutenir le gouvernement canadien au cours de ces négociations, une large coalition d'appui à la gestion de l'offre a été mise en place : *GO5 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre*. Elle est composée de producteurs, de partenaires de l'agroalimentaire en amont et en aval, d'entreprises, d'institutions financières, de regroupements de consommateurs, de syndicats, d'élus municipaux, provinciaux et fédéraux de même que d'individus.

INGRÉDIENTS LAITIERS

À cause des importations d'ingrédients laitiers qui proviennent majoritairement de pays européens qui subventionnent leur agriculture et leurs exportateurs, une partie de la croissance du secteur laitier échappe aux producteurs et certains marchés spécifiques, comme celui de la crème glacée, sont en voie d'être totalement perdus. De plus, comme une bonne partie de ces ingrédients est constituée de concentrés de protéines utilisés dans la fabrication du fromage ou du yogourt, il en résulte un surplus de protéines laitières canadiennes que les producteurs doivent racheter et écouler à perte.

C'est jusqu'à 15 % de toutes les protéines laitières actuellement produites qui pourraient être remplacées par ces importations. Les producteurs de lait risquent, dans le pire des cas, de perdre jusqu'à 30 % du marché de la protéine laitière. Déjà, les producteurs de lait ont perdu 50 % du marché de la crème glacée.

Cette situation n'est pas menaçante que pour les producteurs car, à moyen terme, le remplacement du lait canadien par des substances laitières modifiées risque de nuire à l'image de qualité des produits laitiers canadiens et d'affecter toute l'industrie.

Les importations d'ingrédients laitiers comme les caséines, les caséinates et les mélanges d'huiles de beurre et de sucre qui sont en croissance depuis plusieurs années et qui servent à remplacer le lait canadien dans la fabrication des produits laitiers, mettent à mal la gestion de l'offre qui est basée sur le principe d'une production planifiée en fonction des besoins du marché. Elles occasionnent des pertes annuelles de 175 millions de dollars pour les producteurs.

Pour arrêter l'hémorragie, le Canada peut utiliser les règles inscrites dans les accords commerciaux pour instituer de nouveaux contingents tarifaires afin de plafonner les importations de ces ingrédients laitiers en invoquant l'article 28 du GATT.

Les producteurs de lait canadiens ne proposent pas d'interdire ces importations, mais d'en limiter l'entrée au pays. Selon les modalités prévues par l'article 28, les entreprises concernées par ces importations pourront continuer d'importer ces ingrédients au niveau atteint au cours des dernières années, majoré de 10 %. Les entreprises de transformation pourront donc maintenir leurs importations et même les accroître de 10 %.

Cette procédure, conforme aux obligations du Canada, est prévue dans les ententes de l'OMC et les pays peuvent s'en prévaloir. Les pays européens l'ont fait et un projet de loi visant à contrôler les importations de caséines et de concentrés de protéines laitières est présentement à l'étude à la chambre des représentants et au Sénat américain.

À la fin du printemps dernier, le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Andy Mitchell, s'était engagé à exercer un contrôle des importations des ingrédients laitiers subventionnés. Il n'écartait pas le recours à l'article 28, mais avait plutôt soumis aux Producteurs laitiers du Canada des propositions qui, à son avis, allaient régler le problème. M. Mitchell avait alors proposé une modification des règles d'étiquetage afin de réserver les termes laitiers aux vrais produits laitiers et l'harmonisation de la définition de produits du lait dans la *Loi sur les produits agricoles* du Canada et la *Loi sur les produits et drogues* afin d'exclure l'utilisation des substances laitières modifiées dans la fabrication des fromages normalisés tels le cheddar.

FORMULE D'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU LAIT

En janvier 2002, la Commission canadienne du lait (CCL) prenait l'engagement de hausser le prix cible afin qu'au 1^{er} février 2006, 50 % des fermes laitières canadiennes reçoivent un prix qui couvre leur coût de production, incluant une rémunération de leur travail et de leur avoir propre. Nous arrivons bientôt à l'échéance.

Malgré une enquête exhaustive du coût de production du lait, l'annonce du prix de soutien du lait est le résultat d'une décision arbitraire de la Commission canadienne du lait (CCL). La FPLQ travaillera avec les Producteurs laitiers du Canada (PLC) afin de développer une nouvelle façon de déterminer le prix du lait. Une résolution a été adoptée à cet effet lors de l'assemblée générale des PLC. Il a été également décidé de préparer, pour février 2006, un cadre de travail visant l'établissement d'un pool national sur tout le lait. Enfin, les délégués ont voté une résolution demandant aux PLC de travailler étroitement avec le gouvernement fédéral afin d'établir une politique laitière à long terme.